



FORMATIONS PREVENTION SECURITE SECOURISME



DA 9798 30839 97

Formation SST : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Prérequis :

SST formation initiale : aucun prérequis

MAC SST : être titulaire de la certification SST de moins de deux ans

Objectifs pédagogiques

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail. »

- Maîtriser le concept du Sauveteur Secourisme du Travail SST et être capable d'intervenir face une situation d'accident de travail
- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et pratiques (avec vidéos, schémas, plan d'intervention)

- Manipulation des mannequins et défibrillateur
- Mises en situation
 - Méthode Démonstrative :Le formateur démontre en temps réel les gestes de premiers secours puis commente et justifie ces derniers pour faciliter les apprentissages. Une phase active permet aux stagiaires de s'entraîner à la bonne réalisation des gestes.

Modalités et délais d'accès :

- Autofinancement ou via le CPF : délai de 15 jours à un mois suivant la programmation des sessions
- Financement par un OPCO : délai de deux mois
- Financement par une administration (pôle emploi, Région...) : délai de 10 semaines

Evaluation initiale :

Évaluation prédictive : questionnaire en début de formation afin d'évaluer le niveau des stagiaires et adapter le contenu et la méthode en fonction des pré-acquis des stagiaires (exemple: adaptation pour les stagiaires en situation alphabétisation).

PROGRAMME :

DOMAINE DE COMPETENCES 1

- C1. Situer le cadre juridique de son intervention
- C2. Réaliser une protection adaptée
- C3. Examiner la ou les victimes avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- C4. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- C5. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2

- C6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention
- C7. Mettre en œuvre la prévention dans l'entreprise
- C8. Informer, transmettre

Evaluations sommative :

L'évaluation se fait individuellement sous forme de mises en situations. Les grilles d'évaluations sont fournies par l'INRS. Une carte de Sauveteur Secouriste du travail est délivrée après validation des compétences.

Les modalités d'évaluation sont imposées par l'INRS

Groupes de 4 à 10 stagiaires

Après le SST :

- Pas de passerelle vers une autre certification
- Pas de débouchés directs vers un emploi, le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié en entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.
- Possibilité de suivre la formation « formateur SST »

Attention ! Accès aux porteurs de handicap :

Est-ce qu'une personne handicapée ou à mobilité réduite peut suivre une formation SST ?

L'obtention du certificat SST n'est possible que lorsque le candidat est capable de protéger, d'examiner la victime, d'alerter ou faire alerter et d'effectuer tous les gestes de secours. Par contre, il n'est pas exigé que les gestes de secours soient effectués de manière « parfaite » ; ce qui prime est le résultat à atteindre (l'efficacité).

Formation SST avec une situation de handicap

Dans tous les cas, il convient d'examiner la possibilité de certifier le candidat au cas par cas, en fonction de la nature du handicap, de sa capacité à réaliser les gestes, et de son niveau de compréhension.

Par exemple une RCP réalisée à une seule main, ou avec un bras amputé de sa main n'empêche pas la validation si les compressions thoraciques sont efficaces. A l'inverse une incapacité mentale ne permettant pas au candidat de réaliser un examen amenant au bon résultat à atteindre, conduira à une impossibilité de certifier le candidat. De même une impossibilité totale (tétraplégie,...) à réaliser une PLS ne permettra pas de certifier le candidat.

En revanche, il devra être délivré au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation.

Durée de la formation et tarif : 14H (deux jours) Tarif : 190 €/stagiaire
MAC SST (recyclage) : 7h (une journée) Tarif : 95€/stagiaire

